



# Commune d'Auch

## Département du Gers (32)

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Procédure antérieure:

PLU approuvé le 13 juillet 2006

### Procédure actuelle :

Révision prescrite le 26 avril 2007

PLU arrêté le 4 juillet 2011

Soumis à enquête publique  
du 15 novembre au 16 décembre 2011

PLU approuvé le 26 mars 2012

## RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS : CONTEXTE ET ENJEUX DE LA REVISION DU PLU D'AUCH .....</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE 1 : LE TERRITOIRE COMMUNAL : CONTEXTE ACTUEL ET BESOINS .....</b>	<b>10</b>
PARTIE 1.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT .....	12
1 Le socle naturel .....	14
1.1 Auch au centre de l'éventail gascon	
1.2 Le réseau hydrographique	
2 Paysage et cadre de vie .....	32
2.1 Auch, véritable petit concentré des paysages gersois	
2.2 Des entités de paysage caractéristiques	
2.3 Transformations du paysage entre 1975 et 2006	
2.4 Identités du paysage auscitain : atouts et faiblesses	
3 Biodiversité et milieux naturels .....	48
3.1 Une diversité de milieux naturels	
3.1.6 Des milieux naturels remarquables	
4 Gestion des ressources naturelles .....	68
4.1 Les sols	
4.2 Les eaux	
4.3 L'énergie	
4.4 Les déchets	
5 Les pollutions et les nuisances .....	92
5.1 Les pollutions	
5.2 Les nuisances	
6 Les risques naturels et technologiques .....	104
6.1 Les risques naturels	
6.2 Les risques technologiques	
PARTIE 1.2 LES ELEMENTS CONSTITUTIFS DU TERRITOIRE .....	118
7 Analyse socio-démographique .....	120
7.1 Le contexte territorial de la commune	
7.2 Les évolutions démographiques	
7.3 Revenus des ménages : des disparités spatiales	
8 Analyse de l'habitat et du logement .....	136
8.1 Un parc de logements en forte évolution	
8.2 Les évolutions de la production récente	

9 Analyse des équipements .....	160
9.1 Les équipements scolaires et de formation	
9.2 Equipements sportifs et de loisirs	
9.3 Petite enfance, enfance et jeunesse	
9.4 La prévention et la santé	
9.5 Les services administratifs et sociaux	
10 Analyse de l'activité économique .....	184
10.1 L'activité économique locale	
10.2 Les secteurs d'activité économique	
10.3 Les pôles d'activité locaux	
11 Mobilité et transports .....	228
11.1 Les déplacements automobiles	
11.2 Le stationnement	
11.3 Les transports en commun	
11.4 Les modes doux	
11.5 Les déplacements des personnes à mobilité réduite	
11.6 Le transport de marchandises	
12 L'évolution du cadre bâti .....	262
12.1 Un centre ancien à forte valeur historique	
12.2 Des tracés et des formes urbaines hérités de différentes époques	
13 Patrimoine bâti et espaces publics .....	274
13.1 Un cœur de ville ancien à forte valeur patrimoniale	
13.2 Les dispositifs de protection et de mise en valeur patrimoniale	
13.3 Le patrimoine bâti non protégé	
13.4 Des caractéristiques patrimoniales à renforcer et mieux valoriser	
13.5 Des espaces publics emblématiques	
14 Typologies bâties .....	300
14.1 Un développement urbain extensif et peu maîtrisé spatialement	
14.2 Un large éventail de typologies urbaines	
PARTIE 1.3 ENJEUX ET PERSPECTIVES .....	326
<b>PARTIE 2 : LES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....</b>	<b>332</b>
PARTIE 2.1 6 AXES FONDATEURS POUR LE DEVELOPPEMENT D'AUCH .....	334
Les fondements du projet d'aménagement et de développement durable (PADD)	
Les choix retenus pour le développement d'Auch	
PARTIE 2.2 LA PRISE EN COMPTE DES NORMES SUPERIEURES .....	344
Le contexte législatif et réglementaire à prendre en compte dans le PLU	
Compatibilité du PADD avec les documents supra-communaux s'imposant	

## **PARTIE 3 : LA JUSTIFICATION DES CHOIX REGLEMENTAIRES .....352**

### **PARTIE 3.1 LES CHOIX RETENUS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXES PAR LE PADD .....354**

Choix retenus pour mettre en œuvre la politique de désenclavement du territoire .....357

Choix retenus pour renforcer le développement économique et l'accueil d'entreprises .....358

Choix retenus pour soutenir l'attractivité résidentielle .....361

Choix retenus pour poursuivre la requalification des espaces publics majeurs .....372

Choix retenus pour tendre vers un meilleur équilibre entre les différents modes de transports.....372

Choix retenus pour préserver le patrimoine naturel et le grand paysage afin de pérenniser la qualité du cadre de vie .....373

### **PARTIE 3.2 PRESENTATION SYNTHETIQUE DU REGLEMENT ET DU ZONAGE .....376**

Les grands principes du règlement et du zonage .....378

La délimitation des grandes catégories de zones (U, AU, A, N) .....380

### **PARTIE 3.3 LES EVOLUTIONS DU PLU .....428**

L'évolution des surfaces .....431

La liste des Emplacements réservés .....433

## **PARTIE 4 : EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET .....435**

### **1 Contexte réglementaire de l'évaluation environnementale .....438**

1.1 Le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale

1.2 Le contenu du rapport de présentation

### **2 Le contexte local de l'évaluation environnementale .....440**

2.1 La procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme d'Auch

2.2 Rappel des grands enjeux environnementaux présents sur le territoire intercommunal

### **3 Les objectifs et le contenu de l'évaluation environnementale .....441**

3.1 Les objectifs de l'évaluation environnementale

3.2 Le déroulement de l'évaluation environnementale du Plan Local d'Urbanisme

### **4 Présentation des perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement, scénario dit «au fil de l'eau» .....442**

### **5 Analyse des incidences du Projet de PLU sur l'environnement .....450**

5.1 Analyse des incidences de l'ensemble du Projet sur l'environnement

5.2 Analyse des Incidences sur chacun des sites d'aménagement retenus dans le cadre du PLU

5.3 Analyse des Incidences de la mise en œuvre du PLU sur les sites Natura 2000 proches de la commune

5.4 Conclusion générale sur les incidences de la mise en œuvre du PLU d'Auch sur l'environnement	
6 La prise en compte de l'environnement dans l'élaboration du PADD .....	486
6.1 Méthodologie employée	
6.2 Les orientations du PADD	
7 Les mesures envisagées pour éviter, réduire et si possible compenser s'il y a lieu les conséquences dommageables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement .....	490
7.1 Les mesures compensatoires au regard des résultats de l'analyse des incidences	
7.2 Les indicateurs de suivi environnemental du Plan Local d'Urbanisme	
<b>PARTIE 5 : RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>497</b>
Le territoire communal : contexte actuel et besoins .....	498
Le projet d'aménagement et de développement durable .....	501
La traduction réglementaire du projet d'aménagement et de développement durable .....	502
Évaluation environnementale .....	502
<b>ANNEXE : ÉTUDE AMENDEMENT DUPONT RN124 – ZAC MOULIOT.....</b>	<b>505</b>

# Avant-propos

## Historique du PLU d'Auch

Le Plan d'Occupation des Sols d'Auch (POS) a été approuvé par arrêté préfectoral du 14 février 1983 puis modifié en 1985 et 1987. Depuis lors, le POS a fait l'objet de trois révisions respectives approuvées successivement le 25 décembre 1991, le 16 octobre 1997 et 13 juillet 2006 date à laquelle il est devenu Plan Local d'Urbanisme en application de loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, dite loi SRU.

Le Plan Local d'Urbanisme a depuis lors fait l'objet d'une modification approuvée le 24 septembre 2007, puis de deux révisions simplifiées en date du 28 septembre 2009 et du 31 janvier 2011.

## Les motifs de la révision du document d'urbanisme

Afin de favoriser un développement harmonieux de son territoire, la collectivité a souhaité engager une réflexion sur ses orientations d'urbanisme, sa stratégie de développement, et sa politique de préservation de son cadre de vie de qualité, des milieux et des paysages. Le Conseil Municipal a ainsi décidé d'engager une révision de son PLU, prescrite par délibération en date du 26 avril 2007.

La révision du PLU d'Auch vise à satisfaire plusieurs objectifs :

- Définir les grands principes d'aménagement des nouveaux quartiers et secteurs d'extension urbaine ;
- Prendre en compte les évolutions du contexte législatif, notamment la loi portant Engagement National pour le Logement du 13 juillet 2006 permettant de favoriser la mixité sociale dans les programmes de logements ;
- Développer l'activité économique en permettant une extension des zones d'activité existantes ;
- Accompagner la création de nouveaux équipements publics structurants, dans le quartier d'Espagne notamment ;
- Assurer une gestion équilibrée de l'espace communal permettant de préserver la qualité des grands espaces naturels non bâtis et des zones agricoles en particulier ;
- Améliorer le cadre de vie par la réhabilitation des espaces publics, le maintien des espaces naturels de quartier, et la création d'espaces verts de proximité.

La volonté de la commune de conforter son rôle de chef-lieu de département et de se constituer en élément structurant de l'ouest de la métropole toulousaine étant au cœur des réflexions du Conseil Municipal, la collectivité souhaite engager une nouvelle phase de son développement, qui lui permette de maîtriser et redéfinir les conditions de son organisation urbaine dans le cadre d'une gestion économe du foncier et de prise en compte de la sensibilité environnementale et paysagère du site.

Au-delà des objectifs évoqués plus haut, la présente révision devait aussi être l'occasion de revalider un certain nombre de décisions quant à la structure du zonage et à l'enveloppe foncière des zones ouvertes à l'urbanisation. S'agissant du règlement, des adaptations mineures ont été réalisées permettant d'en conforter ou renforcer la cohérence afin de l'harmoniser avec les nouveaux projets.

## Le contenu du PLU

La révision du plan local d'urbanisme est encadrée par l'article L.123 du code de l'urbanisme et son décret d'application R.123. Il comprend :

- **Un rapport de présentation** qui :
  - analyse l'état initial de l'environnement,
  - expose le diagnostic de la commune,
  - explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), expose les motifs à la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement ;
  - évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et la manière dont celui-ci prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.
  
- **Un projet d'aménagement et de développement durable qui** définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L.110 et L.121-1, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la commune.
  
- **Des orientations d'aménagement (partie facultative) qui peuvent, par quartier ou par secteur, prévoir, en cohérence avec le PADD, les actions et opérations d'aménagement** à mettre en œuvre, notamment pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de villes et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.
  
- **Un règlement** qui fixe, en cohérence avec le projet d'aménagement et de développement durable, les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones établies au document graphique.
  
- **Un document graphique** qui délimite les zones urbaines et à urbaniser, les zones naturelles ou agricoles et forestières, et qui fait apparaître en outre, s'il y a lieu, certains périmètres réglementaires, notamment les espaces boisés classés (EBC) et les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts (ER).
  
- **Des documents techniques annexes** qui indiquent, à titre d'information :
  - les servitudes d'utilité publique,
  - les plans et notices techniques liés aux réseaux publics,
  - éventuellement d'autres informations techniques utiles à l'information du public.

## L'élaboration du PLU

### La procédure

#### 1 / La prescription de l'élaboration

Par délibération en date du 16 avril 2007, le conseil municipal a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

L'élaboration d'un diagnostic de territoire, validé en mars 2009, a constitué une première étape de réflexion des possibilités d'évolution du territoire à long terme. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable a été validé en juillet 2009 constituant la pierre angulaire du projet.

#### 2 / Les étapes de la procédure

La procédure d'élaboration d'un PLU est longue et mobilise de nombreux acteurs. Elle se décompose en plusieurs étapes :

- **l'élaboration d'un projet de PLU**, menée en concertation avec les habitants et en association avec l'ensemble des personnes publiques concernées (les services de l'Etat, le Conseil Général, les chambres consulaires, les communes limitrophes, etc.) ainsi que les syndicats compétents en matière de gestion des réseaux d'eau et d'électricité notamment ;
- **le recueil des avis et des observations sur le projet de PLU** arrêté par le Conseil Municipal, et qui s'effectue par une consultation auprès de l'ensemble des personnes publiques et par une enquête publique auprès de la population ;
- **l'approbation du PLU**, qui intervient par une délibération du Conseil Municipal, après la modification du projet prenant en compte les résultats de la consultation des personnes publiques et des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique.

### La concertation

Distincte de l'enquête publique, la concertation s'est déroulée tout au long de l'élaboration du projet de PLU. Plusieurs dispositions ont été mises en place à cet effet :

- des comités de pilotage pour permettre aux élus de suivre l'évolution du dossier ;
- un débat au sein du Conseil Municipal pour débattre du projet de PADD ;
- deux réunions publiques de concertation qui se sont tenues le 23 septembre 2009 et 19 octobre 2009 et ont permis de présenter le déroulement de la procédure de PLU, le diagnostic préalable au Projet d'Aménagement et de Développement Durable, ainsi que ses principaux enjeux ;
- une consultation des personnes publiques associées organisée à la phase de diagnostic et enjeux en septembre 2009 ;
- la diffusion d'un questionnaire à destination des habitants afin de mieux connaître leurs pratiques du territoire auscitain et leurs attentes (dans les locaux des Services techniques, et lors du Salon de l'Habitat, du 13 au 15 mars 2009) ;
- 3 ateliers de réflexion urbaine associant des habitants, représentants des commerçants, architectes, représentants d'associations de protection de l'environnement, élus et techniciens en avril 2009 ;
- un article inséré dans le bulletin municipal faisant le point sur l'avancement du PLU («Vivre à Auch » n°4 - janvier 2010) ;
- un registre d'observation mis à la disposition du public tout au long de la procédure dans les locaux des Services Techniques.



# PARTIE 1

## **Le territoire communal : contexte actuel et besoins**

Etat initial de l'environnement

Les éléments constitutifs du territoire

Enjeux et perspectives



## PARTIE 1.1

# Etat initial de l'environnement

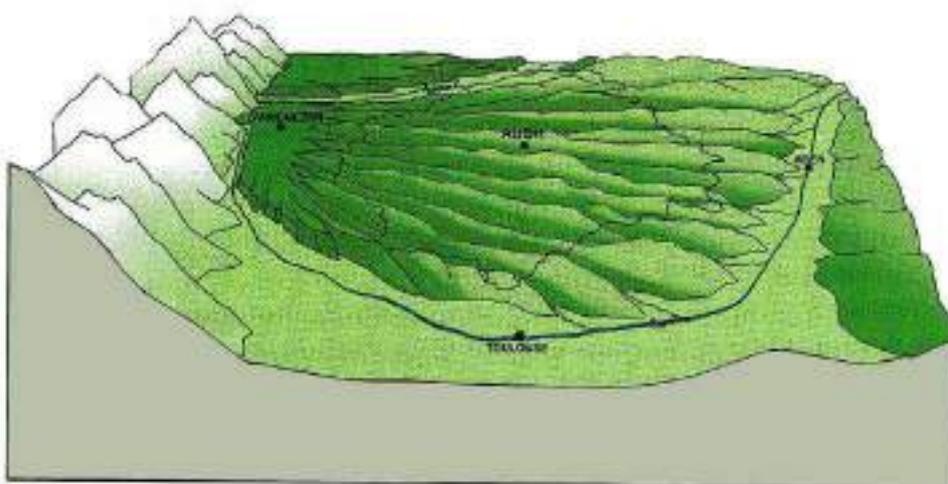




1

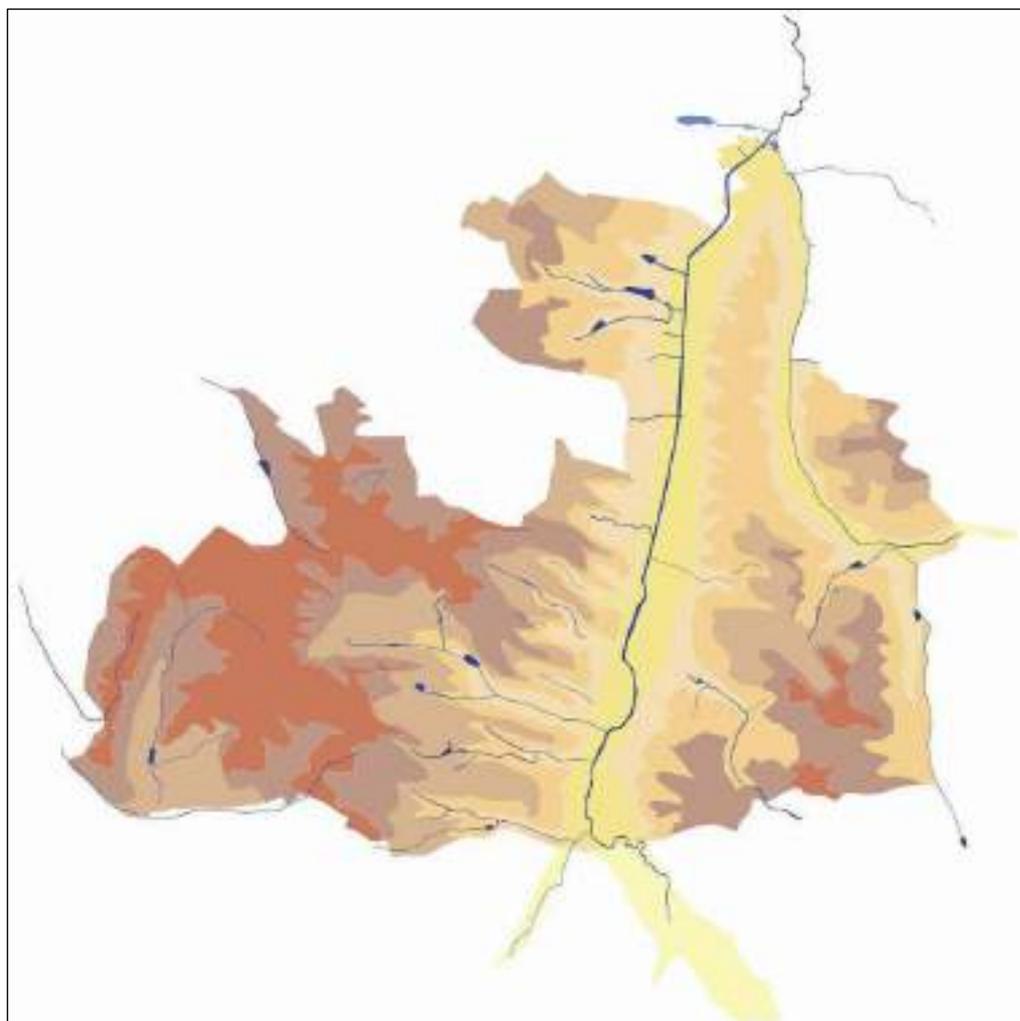
1 Le socle naturel

## BLOC DIAGRAMME DE L'EVENTAIL GERSOIS



Source : B. Sirven, *Paysages du Gers*, Editions du Rouergue, 2004

## SOCLE TOPOGRAPHIQUE D'AUCH



## 1.1 Auch au centre de l'éventail gascon

### 1.1.1 Les limites physiques de l'éventail gersois

**Auch puise une grande partie de son identité de son appartenance aux coteaux de Gascogne, zone de piémont vallonnée et agricole au sein du département du Gers.** Situé au cœur de l'espace gascon, bossu et vallonné, le Gers bénéficie de limites naturelles nettes, entre plaines de l'Adour et de la Garonne, plateau landais et montagne pyrénéenne. Il se déploie en une succession de coteaux et de vallées disposées à la manière d'un éventail s'ouvrant vers le nord sur une centaine de kilomètres et s'allongeant sur 150 km environ, en formant un dédale de collines et de vallons d'altitudes moyennes (comprises entre 80 et 400 m), ainsi dénommé « éventail gascon ».

Auch occupe dans le bassin aquitain la région appelée « haut Armagnac » car les altitudes peuvent être élevées (200-250m). Assis sur la configuration géologique, le relief est marqué par le cours d'eau principal formé par la rivière Gers et ses nombreux affluents, lesquels ont creusé un socle topographique « tourmenté » en dépit de leur taille parfois minuscule.

L'organisation du relief est régie par l'alternance de coteaux et de vallées qui ont un profil transversal dissymétrique, particularité typiquement gasconne. La répétitivité, voire la régularité des ondulations rythme un paysage ouvert, aux horizons multiples positionnés en plans successifs, tantôt dominants, cloisonnés, ou confinés. Les variations du relief, peu spectaculaires, offrent des proportions harmonieuses à une campagne entièrement apprivoisée. La régularité du relief fait place à des formes plus « intimes », plus singulières, assemblées de manière complexe et désordonnée. Les formes arrondies des collines et des vallons s'entremêlent, s'aplanissent ou s'escarpent localement.

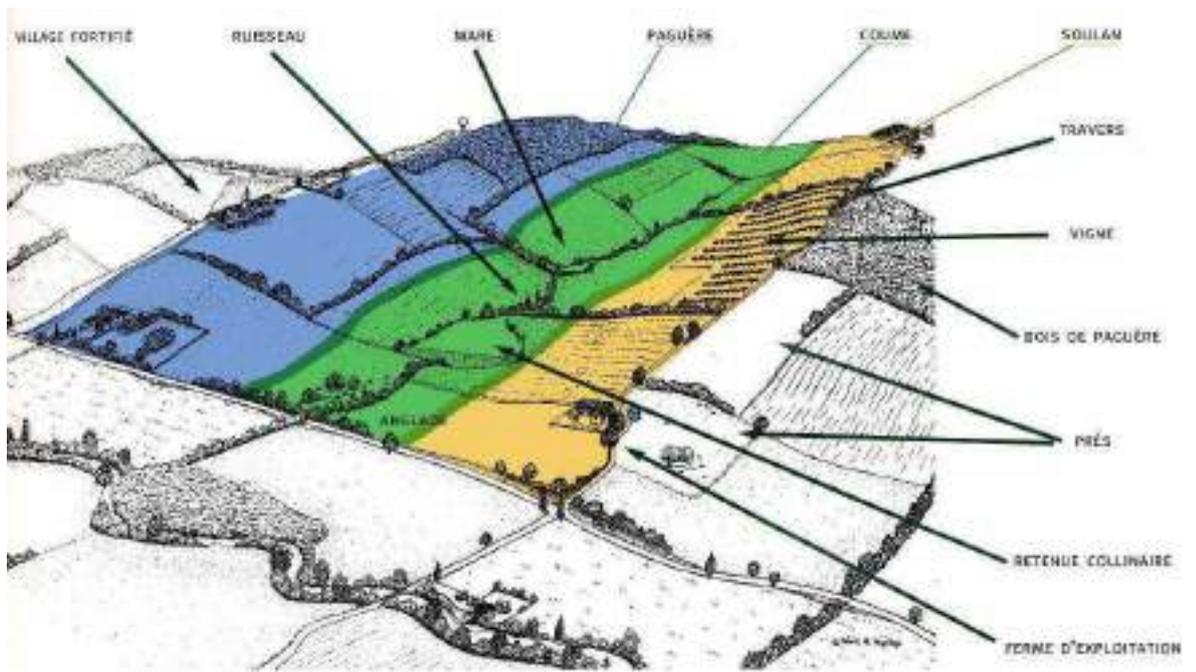
**Le modelé distribue des paysages extrêmement diversifiés, où les milieux les plus sauvages, les plus agricoles mais aussi les plus urbanisés cohabitent sans transition, induisant ainsi des coupures franches entre tissus urbanisés et campagne. Ce relief offre un cadre singulier, qui participe grandement à la mise en scène particulière des unités de paysage, et qui représente ainsi un véritable atout pour le territoire.**

## BLOC DIAGRAMME DES VALLEES GERSOISES



Source : B. Sirven, *Paysages du Gers*, Editions du Rouergue, 2004

## BLOC DIAGRAMME DES VALLONS GERSOIS –



Source : d'après B. Sirven, *Paysages du Gers*, Editions du Rouergue, 2004

## 1.1.2 L'organisation des vallées principales et des vallées secondaires dans le Gers

### Les vallées principales

L'une des grandes caractéristiques paysagères d'Auch et du département est la forte dissymétrie des versants des vallées, éminemment liée aux formes ondulantes du relief. La vallée, unité de paysage gersoise se donne à lire à travers trois unités de lieux qui se traduisent en un vocabulaire commun à tout le Gers.

#### **La serre, versant court et sommet de coteau, exposé à l'ouest**

Ce versant exposé au vent, à la pluie, au soleil présente généralement des faciès méditerranéens sur les pentes. C'est un lieu de contact et de rupture topographique mais d'altitude modeste.

#### **La ribère, la rivière et son étroite plaine alluviale, orientée sud-nord**

Domaine de l'eau, la ribère matérialise un effet de couloir topographique, écologique, visuel et paysager. Elle correspond à un milieu plat, ouvert et sinueux. Elle accueille à Auch le centre-ville et de nombreux équipements et infrastructures (stade par exemple) profitant d'un relief plan.

#### **La boubée, versant long et peu pentu de la vallée, exposé à l'est**

La boubée définit un espace de liaison entre coteau et vallée. Elle offre un paysage ouvert rythmé par des effets d'exposition sensibles (paguère et soulan). Autrefois siège privilégié des villages et bourgades, la boubée accueille aujourd'hui un grand nombre d'habitations récentes dont les caractéristiques urbaines tranchent fortement avec celles des fermes d'exploitation et des domaines agricoles.

### Les vallées secondaires

Loin d'être homogènes, les coteaux portent à leur tour un relief de détail formé par l'érosion. Serres et boubées sont ainsi parcourues de vallons plus ou moins étirés.

De cette organisation élémentaire du modelé de l'éventail gascon, découle autant de contraintes et d'opportunités qui ont largement déterminé l'utilisation traditionnelle de l'espace. Une nouvelle fois, la toponymie gasconne retranscrit ces différentes situations paysagères et agronomiques au travers de trois appellations vernaculaires.

#### **La coume, bas fond du vallon**

Espace de liaison entre coteau et vallée, elle traduit plus largement l'ensemble du vallon, au sol frais colluviaux et se raccorde à la ribère par un petit cône de déjection nommée anglade.

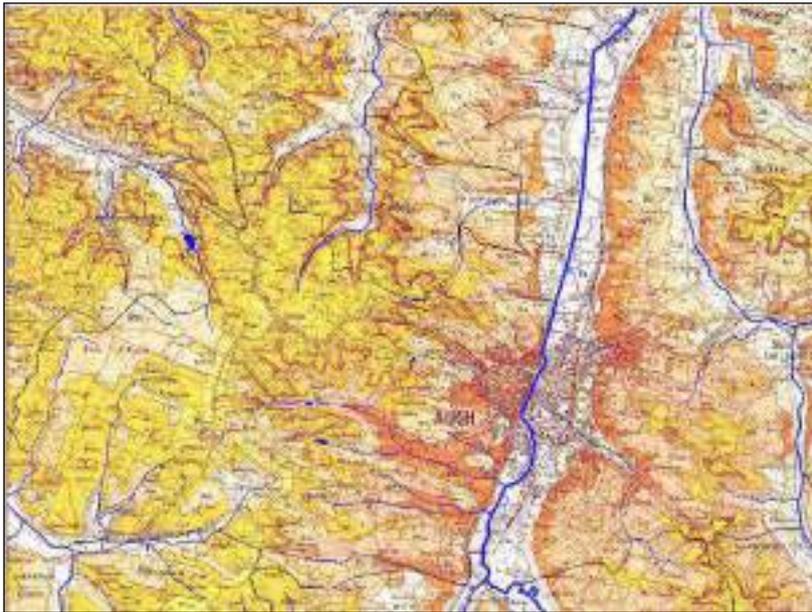
#### **Le soulan, versant exposé au sud,**

Il se caractérise par une pente ensoleillée et des sols argilo-calcaires ou argilo-siliceux vite réchauffés. Il bénéficie de potentialités agricoles correctes et peut être occupé par une diversité de cultures.

#### **La paguère, versant exposé au nord,**

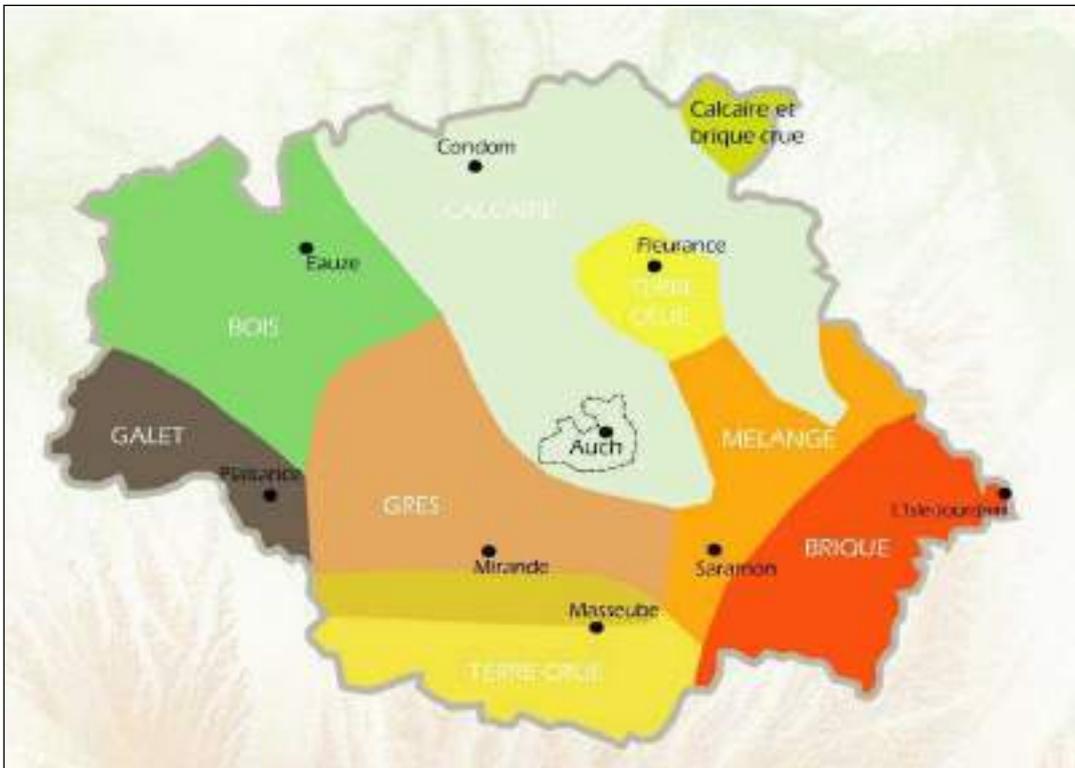
« Ombrée gasconne » aux sols argileux et lourds, la paguère est formée de pentes souvent boisées ou traditionnellement vouées à l'élevage. Les cultures y mûrissent tardivement.

## LES STRATES SEDIMENTAIRES DE LA VILLE D'AUCH



Source : BRGM

## LES MATERIAUX DE CONSTRUCTION UTILISES DANS LE GERS



Source : d'après B. Sirven, Paysages du Gers, Editions du Rouergue, 2004

### 1.1.3 La géologie et la pédologie

#### Les différents dépôts sédimentaires sur l'éventail gascon

**Le bassin géologique sédimentaire d'Auch est essentiellement formé de dépôts de matériaux venant du Massif-Central, dénommés « molasses ».** Ces dépôts sédimentaires sont constitués de débris descendus des flancs de la montagne et des vallées principales. Essentiellement arrachées aux Pyrénées, les molasses argileuses et caillouteuses se sont déposées sur la cuvette sédimentaire du Bassin aquitain. Creusées par de petites vallées alluviales, elles tapissent la majeure partie du territoire.

L'érosion de ces dépôts molassiques a donné le modelé actuel de coteaux et de vallées où sinuent aujourd'hui de petites rivières, disproportionnées au regard du relief qu'elles ont autrefois aplani.

La couverture géologique d'Auch est également composée des nappes alluviales du Gers et de l'Arçon.

Les alluvions, formations argilo-sableuses mêlées à des cailloutis, tapissent la plaine du Gers et les fonds de vallée.

Les colluvions et éboulis issus des terrains calcaires miocènes et des basses terrasses occupent la majeure partie de la boubée, mais sont aussi présents dans la plaine du Gers, de l'Arçon et du Larros. Ces dépôts sont parfois recouverts et mélangés aux boubènes (terres composées de sables fins et d'argiles, occupées généralement par une végétation acidiphile de châtaigniers, charmes, robiniers, chênes pédonculés, fougère, etc.)

Les formations résiduelles sur terrains miocènes calcaire désignent des résidus de niveau quaternaire, marnes miocènes et résidus calcaires, dont la nature varie en fonction de la nature plus ou moins calcaire du sous-sol.

#### Auch et ses bancs calcaires au centre d'aires d'influence

**La nature des sols subit une influence marine sensible à l'ouest** et se décline par la présence de sables, alors que les dépôts continentaux occupent la partie orientale.

Auch est essentiellement dominé par le calcaire qui se décline en cinq niveaux sous forme de bancs d'épaisseur variant de 3 à 10 m, représentés par le calcaire d'Auch, dur et veiné de pigments ocre-jaune et par le calcaire de Lectoure, plus tendre. Ces bancs calcaires sont continus le long de la vallée du Gers, constituant de véritables couches entaillées par l'érosion.



### 1.1.4 Le climat

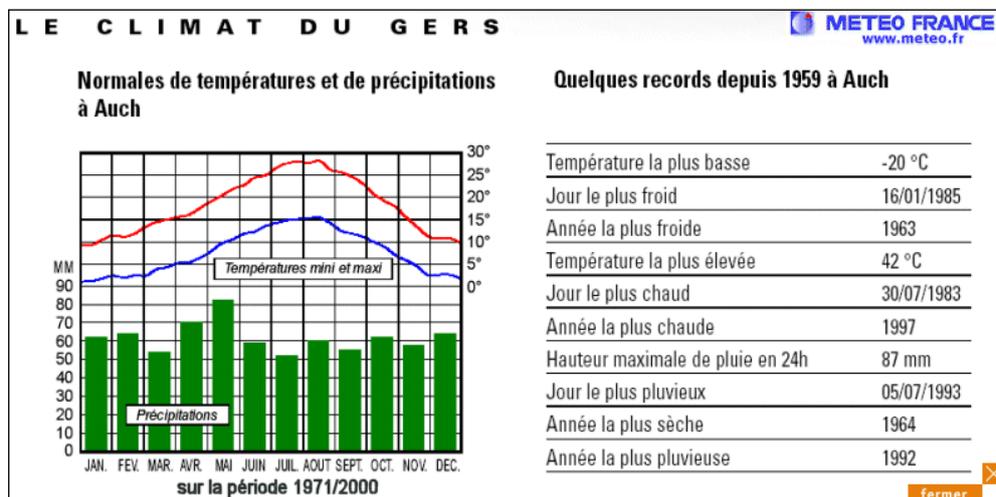
#### L'éventail gascon, espace complexe de contact et de transition

L'éventail gascon est placé au centre de différentes influences et variations physiques, qui en font un espace de contact et de transition particulièrement complexe, où règnent contrastes et nuances, mais rarement ruptures et oppositions. Située au croisement de plusieurs influences climatiques, l'éventail gascon est caractérisé par :

- Un séquençement ouest-est : Du point de vue climatique, **l'éventail gascon est placé au cœur du balancement des influences atlantique et méditerranéenne**, un balancement ouest-est accentué par l'effet de couloir créé par sa situation entre le Massif-Central et les Pyrénées.
- Un dégradé sud-nord : **Le climat montagnard est sensible dans la partie sud**, attesté par une pluviométrie abondante et la descente des masses d'air froid. Il s'étiole au fil des vallées pour laisser s'installer près de la Garonne une teinte continentale. La présence des Pyrénées en tant que barrière atmosphérique joue sur plusieurs facteurs. Elle protège la Gascogne de différents flux ; à l'inverse, elle produit l'effet de foehn, qui rend incertaines de nombreuses prévisions météorologiques.

#### Auch, zone de contact climatique

La ville d'Auch est une zone de contact climatique. **La dominante océanique subit une influence méditerranéenne sensible surtout en été où les sécheresses sont relativement marquées.** La large vallée du Gers favorise la descente, depuis le plateau de Lannemezan, des masses d'air pyrénéennes et apporte ainsi une nuance montagnarde très atténuée, mais pourtant perceptible en hiver.



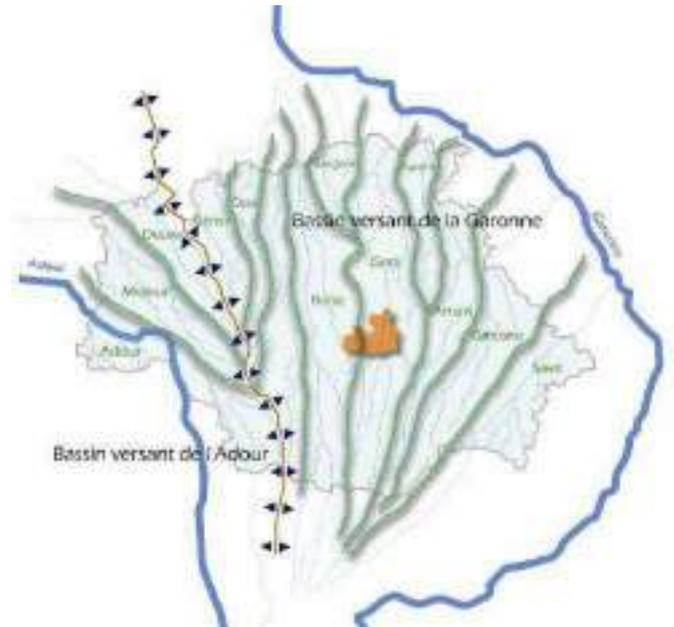
**La température moyenne annuelle est de 12,7°C** à Auch et s'abaisse régulièrement de 1 à 2 degrés en allant du nord vers le sud. La pluviométrie est peu élevée en règle générale (700 mm d'eau par an en moyenne), répartis sur toute l'année avec cependant des étés secs (moins de 100 mm en juillet et août) et un nombre de jours de pluie plus élevés aux mois d'avril et mai.

## LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE GERSOIS

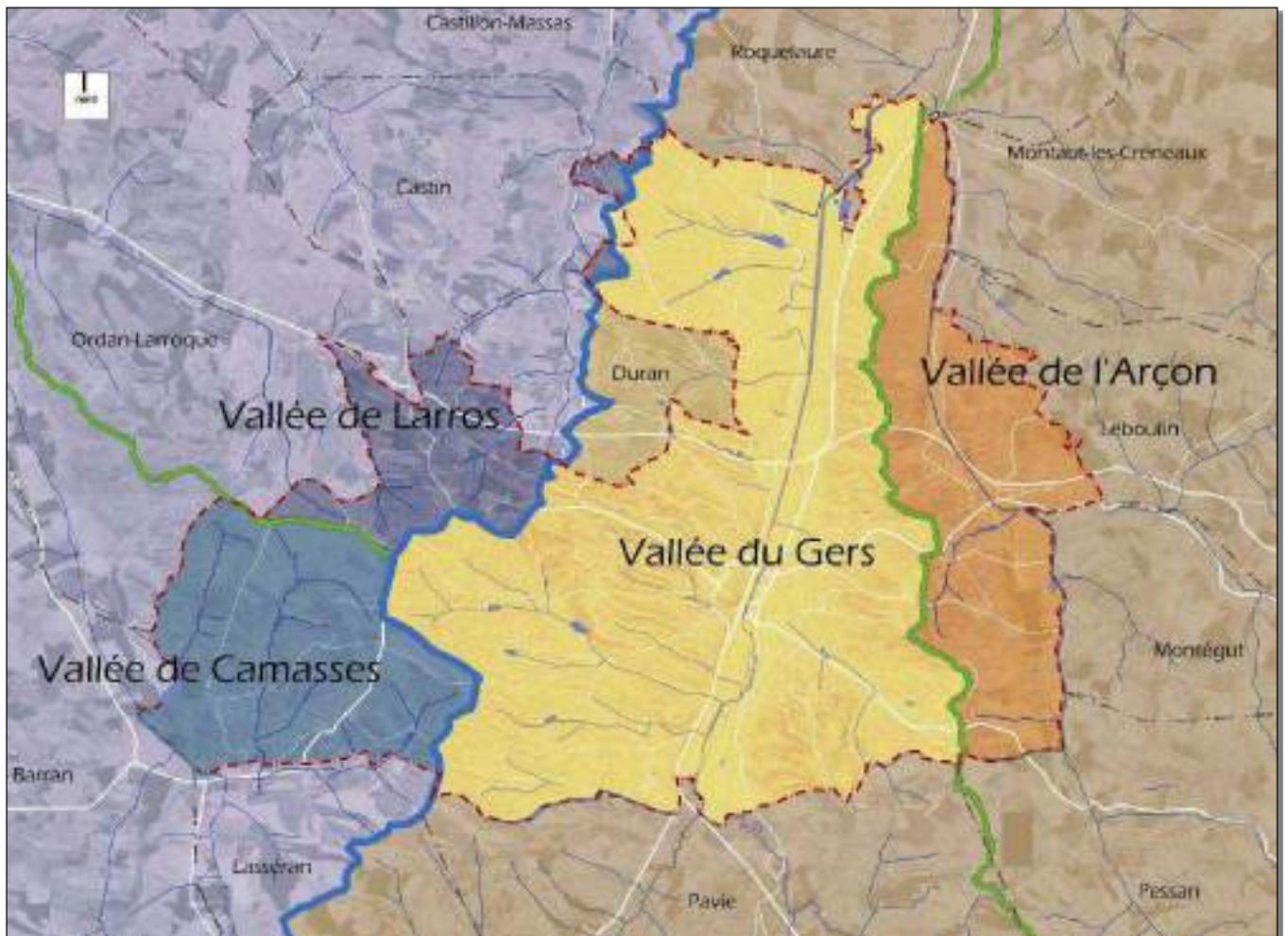


Source : d'après B. Sirven, Paysages du Gers, Editions du Rouergue, 2004

## BASSINS VERSANTS ET LIGNE DE PARTAGE DES EAUX A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT DU GERS –



## BASSINS VERSANTS ET LIGNE DE PARTAGE DES EAUX A L'ECHELLE D'AUCH



## 1.2 Le réseau hydrographique

### 1.2.1 L'alimentation des rivières gasconnes

A l'exception de l'Adour, de l'Arros et de la Garonne, **les rivières gasconnes sont des cours d'eau modestes au débit irrégulier car entièrement soumises au régime des pluies que recueillent leurs vallées**. Depuis longtemps ces rivières ont été coupées de l'alimentation pyrénéenne par la formation des plateaux de Lannemezan et du Gers. Elles sont ainsi totalement assujetties aux caprices d'un climat gascon imprévisible et exposées à manifestations extrêmes : sécheresse et inondations.

Le réseau hydrographique de l'éventail gascon est constitué de quelques rivières principales qui naissent sur les deux plateaux, et de rivières secondaires qui prennent leur source sur l'éventail lui-même. Toutes ces rivières gasconnes collectent un dense réseau de maigres affluents dont le chevelu se ramifie au creux d'innombrables vallons.

Le bassin versant de la Garonne reçoit la quasi-totalité de ses affluents en rive gauche.

### 1.2.2 La vallée du Gers

**La vallée du Gers, relativement large, constitue l'axe central d'Auch en la traversant du sud au nord.** Le recalibrage du Gers et la construction d'un pont-barrage ont permis de remédier à la menace des inondations, en maintenant un niveau quasi constant, même en période de hautes eaux.

Ainsi, lorsqu'elle traverse Auch, la rivière est domestiquée, recalibrée et régulée, elle devient un plan d'eau docile et ne retrouvera son caractère sauvage qu'en aval de la ville, où la plaine s'élargit.

Les nombreux cours d'eau secondaires naissants ou confluent ont chacun creusé leurs vallées, modelant coteaux et collines et conférant ainsi à Auch son relief en creux. Ces petites vallées contrastent avec celles du Gers, plus imposantes dans leurs paysages.



Le Gers, dans sa partie urbaine : des berges aménagées et un linéaire corseté (Pont de la Treille)



En amont de la ville, à Endoumingues : un caractère « sauvage » peu à peu retrouvé



Au Moulin de la Ribère, en aval d'Auch : des berges agrémentées par une végétation variée

### 1.2.3 Les bassins versants secondaires

Le réseau hydrographique dense qui irrigue le territoire s'articule autour de quatre bassins versants à l'échelle locale :

- **le bassin versant du Gers, avec l'Arçon comme principal affluent**
- **le bassin versant de l'Arçon** qui matérialise la limite nord-est et sud est et sillonne à l'est du territoire communal dans les communes de Montégut et Pessan
- **le bassin versant de Camasses**, ruisseau affluent de l'Auloue, affluent de la Baise
- **le bassin versant du Larros**, également affluent de l'Auloue qui marque la limite communale de la pointe ouest.

**L'orientation générale du réseau hydrographique est Sud Nord, avec des rivières drainant des bassins très effilés et des affluents nombreux et courts.**

Ces derniers matérialisent une part importante des limites communales : linéaire de l'Arçon à l'est, Barriac au sud-ouest, ruisseau de la Gors à la pointe sud-ouest, Larros à la pointe ouest.

#### Le Gers

Le Gers représente le système hydrographique le plus structurant sur la commune, et joue le rôle de « colonne vertébrale » dans le développement urbain de la commune. **Ce cours d'eau draine un bassin versant de près de 50 000 ha et prend sa source sur le piémont du plateau du Lannemezan.** C'est un affluent de la Garonne qu'il rejoint en amont d'Agen. Ce cours d'eau reçoit les eaux des rivières du Sousson et du Cédon en amont d'Auch, et de la Gascogne au niveau de Preignan.

**Le Gers évolue dans un chenal rectiligne, au sein d'une large vallée aux doux reliefs.** Il coule au pied d'un escarpement qui domine la rive gauche d'une quarantaine de mètres. Le lit du Gers est à 132 mètres au pont de la Treille et de 127 mètres au barrage d'Endoumingue. La vallée du Gers a une largeur de l'ordre de 300 à 500 mètres qui augmente en aval de Pavie.

Dans la plaine alluviale, le Gers a été complètement recalibré afin de permettre le transit de la crue centennale sans débordement. Les crues sont de deux types. Les hautes eaux se déroulent en hiver, tandis que les basses eaux surviennent dès l'approche de l'été avec des étiages prononcés. Du fait de l'influence d'un climat particulièrement sec, il dispose d'un débit modeste et d'un régime de plaine très contrasté. Ainsi, les épisodes pluvieux et les précipitations orageuses des mois de mai-juillet peuvent se traduire par des crues brutales, accentuées par l'imperméabilité des sols de molasse et la faiblesse des nappes alluviales.

Le recalibrage du Gers a permis de remédier à la menace des inondations, en maintenant un niveau quasiment constant. **La rivière est domestiquée, elle ne retrouve son caractère naturel qu'en aval de la ville, du parc du Moulias à Pavie et du parc de Couloumé à Preignan.**

Deux ponts barrages, celui du Mouzon et d'Engoumingue, permettent également d'atténuer ce risque. Les nombreux méandres que dessine la rivière en amont et surtout en aval d'Auch confirment au contraire la faiblesse de son débit et son « indigence » en période d'étiage. Celle-ci reste cependant atténuée grâce à la perfusion du canal de la Neste.

Naturellement déficitaire du fait de sa position géographique et de la climatologie, le Gers est alimenté artificiellement par le canal de la Neste permettant d'acheminer l'eau de montagne jusqu'au plateau du Lannemezan où la plupart des cours d'eau gascons prennent leur source.



L'Arçon -



Le Barriac -



Embaquès -



Le Cogaret -



Le Saintes -



Coulom -



La Caillaouère -



Le Lastran -

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) gère l'ensemble de l'aménagement hydraulique sur ce système qui sert principalement à fournir de l'eau aux usagers, à réguler le débit des rivières, à maintenir un débit minimum en période d'étiage (débit de salubrité) dans les rivières gersoises.

## Les affluents du Gers

**Les affluents du Gers ont créé un système de vallées perpendiculaires à la vallée du Gers composant une armature naturelle sur laquelle s'appuient chemins et routes pour relier parties est et ouest de la commune.**

Les ruisseaux secondaires très nombreux découpent les deux pentes et se jettent dans le cours d'eau : leur pente ensoleillée est le soulan, chaud, sec et calcaire, la pente à l'ombre est la paguère.

Les principaux affluents du Gers sont :

- **Le Cougéron** : Ruisseau intermittent qui rejoint les fossés d'eaux pluviales du chemin de Tarrabusque. Il longe le bois de Tute et se jette dans le ruisseau du Lastran. Ses eaux rejoignent le Gers par le réseau d'eaux pluviales de la ville.
- **Le Lastran**, autre ruisseau intermittent, d'écoulement est-ouest, au nord de la RD 626. Il passe à l'hôtel du département et traverse la basse ville pour rejoindre le Gers à l'hôpital.
- **Le Cogaret** qui a été récemment busé longe l'opération de Courrèges. La topographie du terrain est constituée de 2 coteaux qui bordent le bassin versant et qui convergent vers un petit vallon. Recueille les eaux de pluie des habitations de la partie aval.
- **Le Barriac** en limite sud-ouest, s'apparente plus à un fossé agricole. Peu entretenu, il ne semble pas présenter un intérêt écologique particulier.
- **La Caillaouère**, de Saintes et d'En Pitrac : malgré de faibles étiages, cet ensemble forme des milieux humides qui remplissent des fonctions biologiques pour de nombreuses espèces animales et végétales.

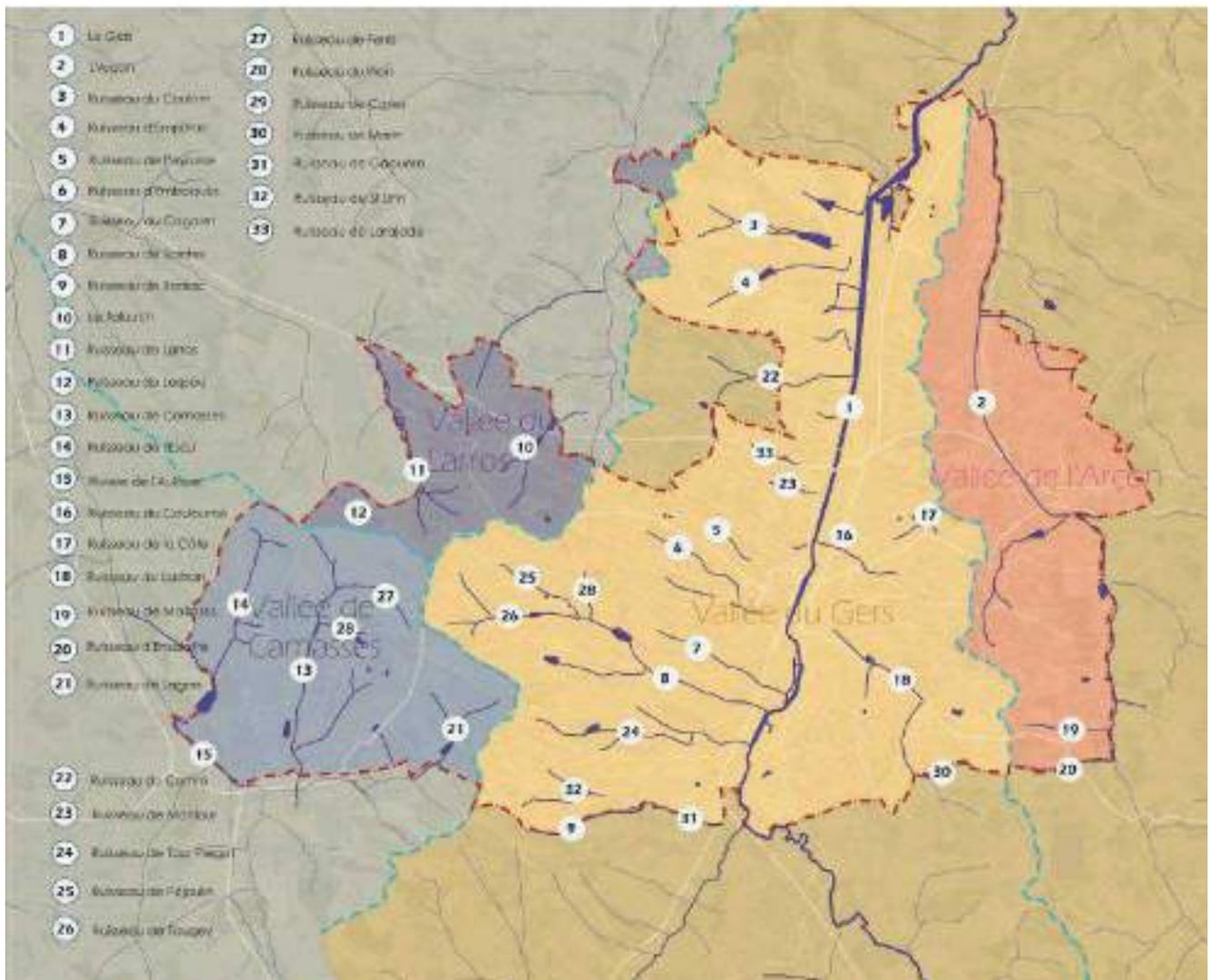
**Les ruisseaux secondaires présentent un état de leur ripisylve très inégal d'un cours d'eau à l'autre.** Par exemple, les ruisseaux d'Embaques, de la Cote, du Coulon sont peu perceptibles dans le paysage en dehors de leur ripisylve parfois importante.

Mis à part l'Arçon, le Cougéron et le Lastran, le débit de ces ruisseaux est insignifiant en période de sécheresse et la plupart sont intermittents. Malgré leur faible quantité d'eau, leur action érosive peut être intense en période de crues. Ils creusent dans les molasses plus ou moins tendres, des vallées profondes, longues et étroites.

**Les cours d'eau de la vallée du Gers, de l'Arçon et de Camasses, même s'ils ne sont pas en eau constamment, constituent des zones humides remplissant des fonctions essentielles pour des espèces animales et végétales (alimentation, reproduction, abri refuge et repos). A ce titre, elles constituent des réservoirs de biodiversité et figurent parmi les milieux naturels les plus productifs.**

Ce réseau hydrographique a été complété par la construction de retenues collinaires destinées à retenir l'eau de ruissellement et à assurer l'irrigation des parcelles cultivées l'été. Leur intérêt écologique semble toutefois limité du fait qu'elles recueillent également de nombreux éléments polluants.

## LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE COMMUNAL



## 1.2.4 Les eaux souterraines

Selon le BRGM, les formations aquifères (assises de sable et de molasse miocène, base de bancs calcaires, lambeaux de cailloutis quaternaires) sont peu abondantes. Les pratiques ancestrales confirment ce fait, puisque pour suppléer au petit nombre de points d'eau importants, on creusait autrefois près des maisons, des mares collectant les eaux superficielles ainsi que les suintements du sous-sol.

En revanche, les sondages profonds ont mis en évidence une nappe captive importante se situant dans les «Sables de Lussagnet» (à l'ouest d'Auch), à la base de la série molassique, à des profondeurs qui varient entre 400 et 1600 m au-dessous du niveau des vallées.

Les nappes souterraines se situent selon le BRGM dans des zones peu vulnérables aux pollutions c'est-à-dire dans le domaine des marnes et molasses du Miocène et le domaine des alluvions des rivières secondaires.

Toutefois, selon le réseau d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES) il n'existe aucun piézomètre ni qualitomètre sur la commune d'Auch. Ainsi, il est difficile de définir la ressource souterraine en eau que se soit quantitativement ou qualitativement.

### Les éléments clés

- **Une topographie de vallées et de collines qui structurent de façon régulière le paysage.**
- **Un climat imprévisible de sécheresses et d'inondations.**
- **Le Gers : colonne vertébrale du territoire.**
- **Un ensemble de petits cours d'eau nombreux à la ripisylve fragile**
- **Auch, au cœur d'une zone de piémont vallonnée , où les vallées principales et secondaires sont constitutives de l'identité paysagère du territoire.**
- **Une commune située dans une zone de contact climatique, où la dominante océanique subit les influences de la méditerranée.**
- **Un réseau hydrographique dense à forte valeur écologique, articulé autour du Gers et de ses multiples affluents.**





2

2 Paysage et cadre de vie



Un relief tourmenté lié à la naissance d'une multitude de petits cours d'eau secondaires



Un paysage influencé par une polyculture teintée de différentes influences



Coume vue depuis la route de crête de Jambes



Extension du tissu urbain le long de la ligne de crête

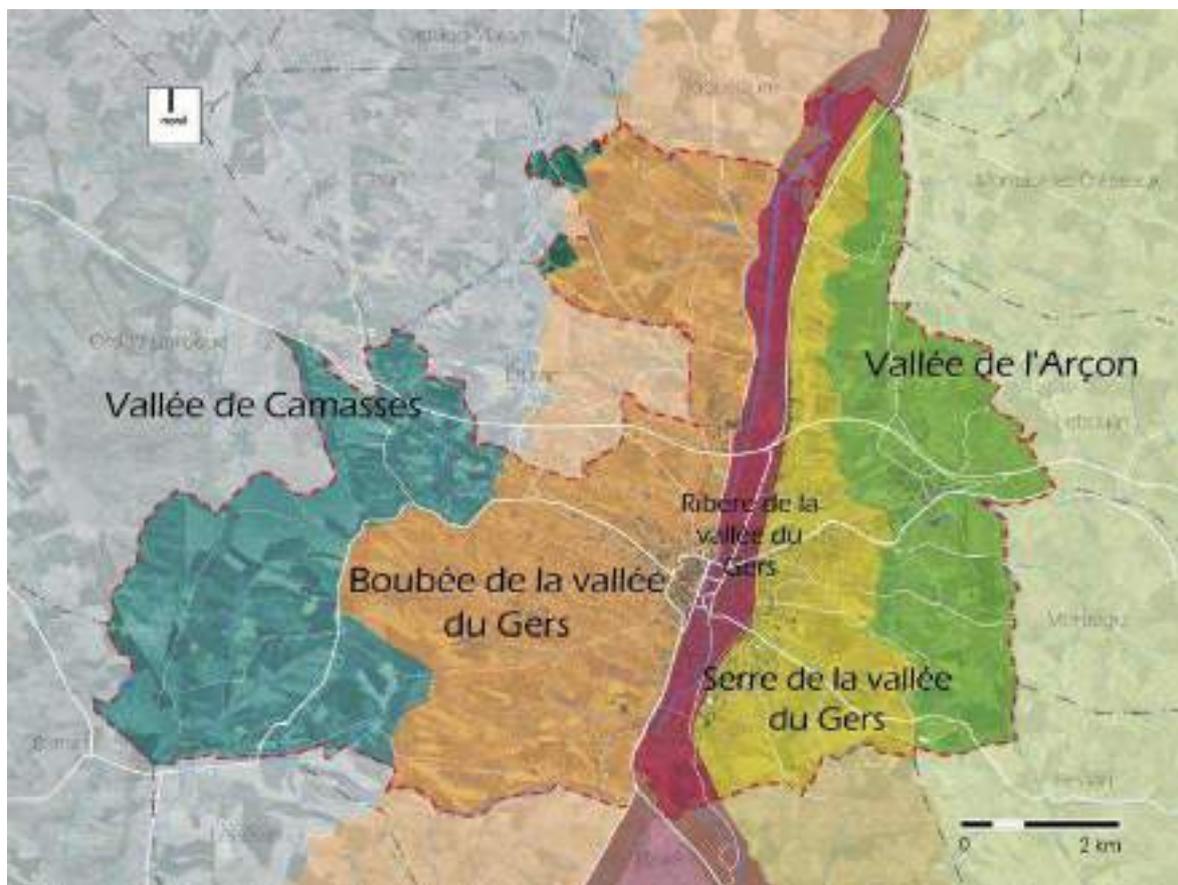
## 2.1 Auch, véritable petit concentré des paysages gersois

**Par sa position centrale dans l'éventail gascon, la commune d'Auch reçoit une multitude d'influences des pays voisins (Astarac, Ténarèze, Savès-toulousain, Lomagne) et compose un véritable petit concentré des paysages gersois.** Autre particularité unique, son relief très tourmenté et surtout relativement plus élevé que dans les communes voisines. Les hauteurs d'Auch, sculptées dans la molasse et le calcaire, dominant sensiblement les collines environnantes et offrent une multitude de paysages et de panoramas aériens.

**L'eau est également une composante paysagère importante bien qu'elle soit parfois imperceptible dans le paysage.** Le Gers est le maillage hydrographique le plus structurant sur la commune ; il assure un rôle de « colonne vertébrale » dans le développement urbain de la commune. Ses affluents, très nombreux drainent des bassins secondaires effilés, perpendiculaires à la rière du Gers. **A l'origine d'ambiances paysagères diversifiées, ces petites rivières tendent parfois à s'enfricher à leurs abords et représentent quelques fois des espaces délaissés alors qu'à l'échelle du bassin versant, elles participent pleinement à la qualité de l'environnement et des paysages.**

Le couvert végétal se présente sous des formes hétérogènes. Forêts, prés, haies, parcs, jardins privés et cœurs d'îlot plantés composent comme **une trame verte à la fois urbaine et rurale, plus ou moins fortement imbriquée mais dont les continuités écologiques et la diversité paysagère sont à souligner du centre-ville à l'arrière-pays auscitain.**

## LES ENTITES PAYSAGERES D'AUCH



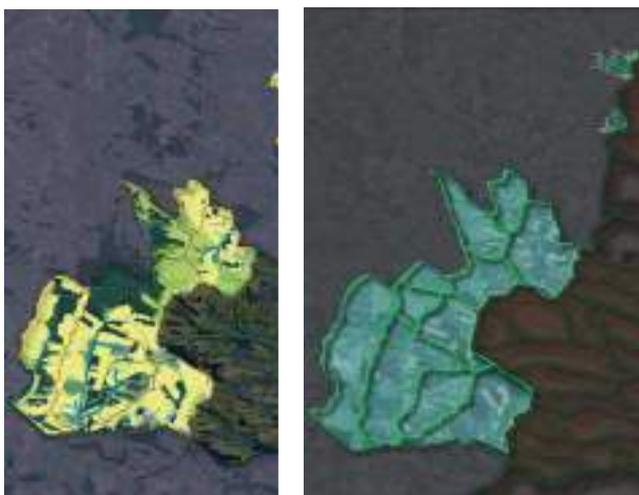
La vallée de Camasses à l'ouest : un territoire boisé et encore rural, alternant entre fermetures et ouvertures

## 2.2 Des entités de paysage caractéristiques

La caractérisation d'unités ou d'entités de paysage, au découpage plus ou moins arbitraire, reste un bon outil de travail, permettant d'ordonner une compréhension des paysages et de dégager des enjeux. Cette démarche permet, par un changement d'échelle, de se rapprocher au plus près des spécificités et des problématiques inhérentes aux différents lieux. **Ces unités de paysage sont des portions d'espace cohérentes tant sur le plan physionomique que sur celui de l'usage socio-économique. Ainsi, chaque unité paysagère possède-t-elle des caractéristiques propres, une organisation spatiale et des évolutions spécifiques, ainsi qu'une « ambiance » particulière.**

Ce découpage s'effectue selon le découpage des bassins versants de la Baise et du Gers et également des différentes parties de la vallée du Gers (La boubée, la ribère et la serre de la vallée du Gers)

### 2.2.1 La vallée de Camasses



Un territoire boisé et encore très rural. Un paysage qui alterne entre ouverture et fermeture, par de grandes prairies ouvertes et des masses boisées fermant l'horizon et cadrant le regard. Présence d'une ZNIEFF qui couvre l'essentiel de l'entité et dénote des qualités écologiques et paysagères remarquables.



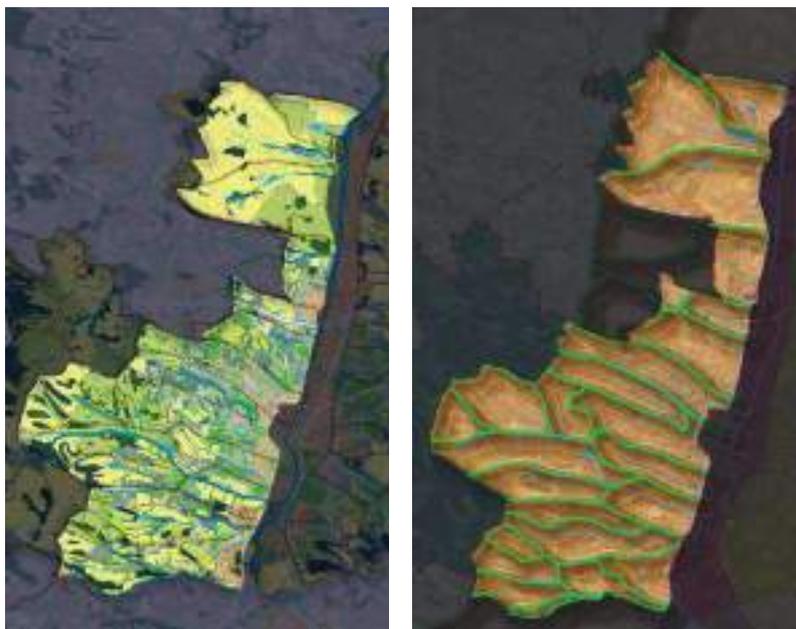
La boubée de la vallée du Gers : un versant qui subit une urbanisation importante dans sa partie centrale malgré une activité agricole qui reste relativement bien préservée au sud



La plaine du Gers



### 2.2.2 La boubée de la vallée du Gers

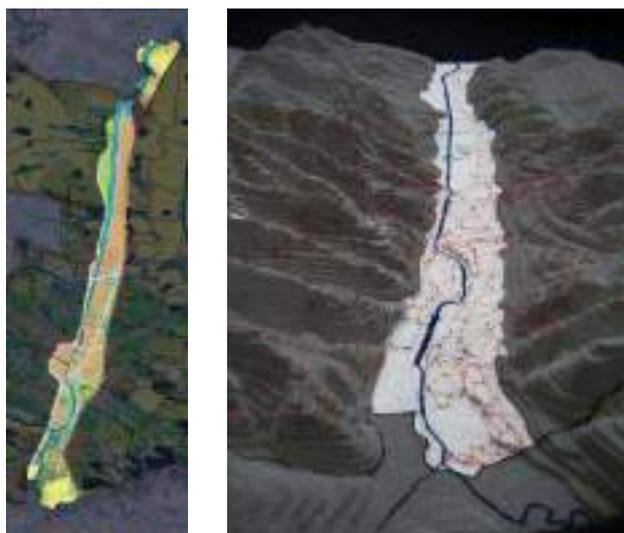


Un versant long où s'étire de nombreux vallons secondaires et qui subit une forte urbanisation dans sa partie centrale, essentiellement le long des voies de crêtes.

Un Nord, marqué par une forte présence de terres cultivées et également des parcelles de vignes résiduelles.

Un Sud, une activité agricole encore très présente et marquée par de l'élevage extensif et où un système de haies bocagères est encore bien en place.

### 2.2.3 La ribère de la vallée du Gers



Plaine alluviale étroite au fond de vallée étroite qui accueille une forte urbanisation et la plupart des zones d'activités commerciales et industrielles, ainsi que les grands équipements. Gers canalisé en son centre, plus sauvage à ces extrémités.



La serre de la vallée du Gers : un versant plus pentu qui subit une urbanisation importante au sein des vallées secondaires



La vallée de l'Arçon : une dominante de terres cultivées aux paysages ouverts



### 2.2.4 La serre de la vallée du Gers



Un versant plus court et pentu qui subit une urbanisation importante au sein des vallées secondaires.

- Au Nord, une dominante de terres cultivées
- Au Sud, un paysage diversifié qui alterne entre cultures, boisements et espaces à forte valeur écologique.

### 2.2.5 La vallée de l'Arçon

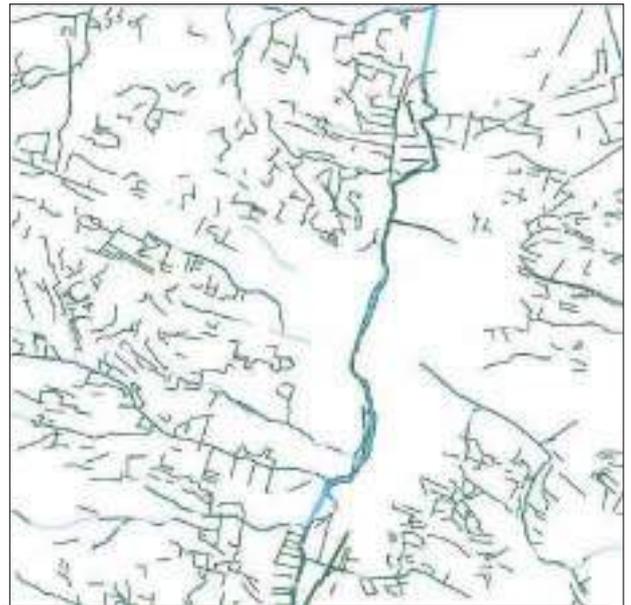


Un versant long et pentu dont l'urbanisation est peu importante.

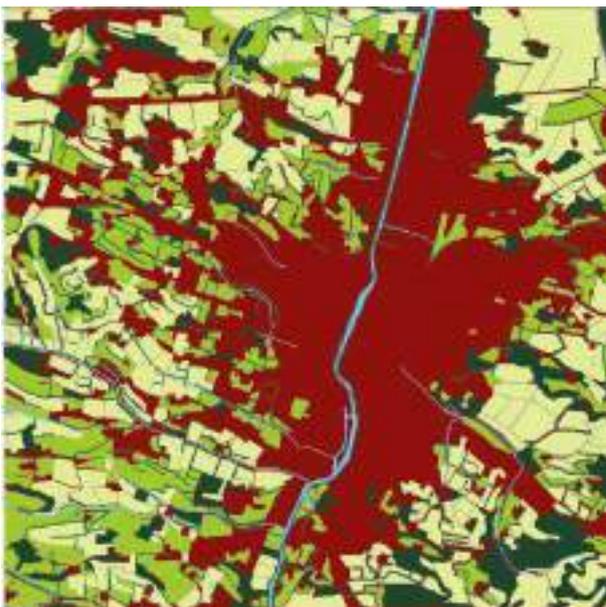
Cette vallée offre une ouverture sur de grands paysages à dominante agricole et notamment des prairies.



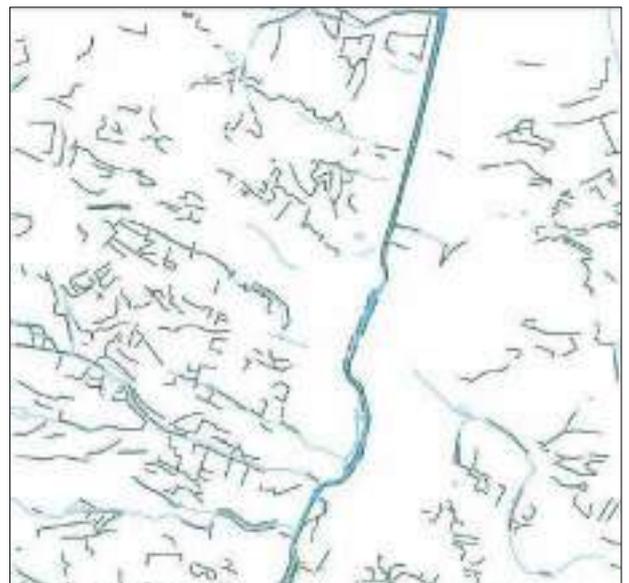
Auch en 1975...



Trame bocagère en 1975...



... et en 2006



... et en 2006



## 2.3 Transformations du paysage entre 1975 et 2006

### **L'occupation du sol à Auch en 1975 :**

- Une tâche urbaine compacte avec des phénomènes émergents d'extensions urbaines linéaires le long des routes
- Des espaces naturels et agricoles gagnés par la ville

### **La trame bocagère d'Auch en 1975 :**

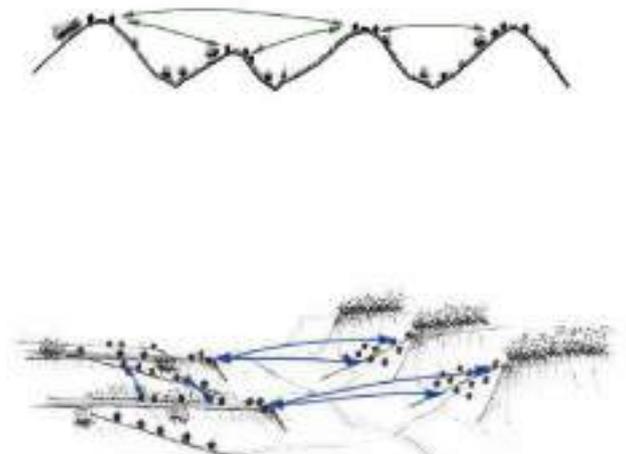
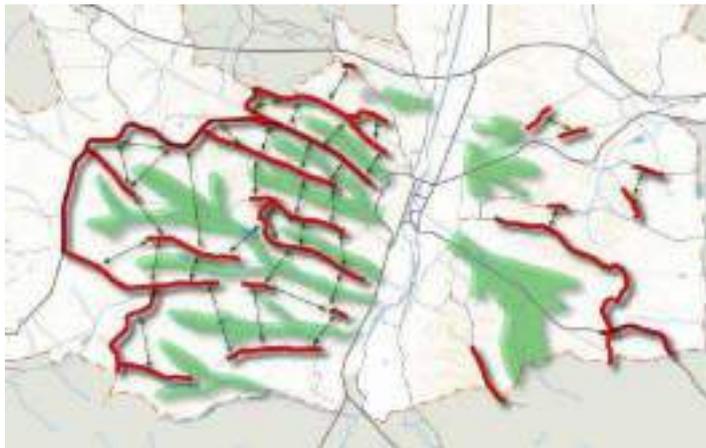
- Trame bocagère clairsemée mais avec un réseau de haies encore relativement important

### **Les changements dans l'occupation du sol d'Auch entre 1975 et 2006 :**

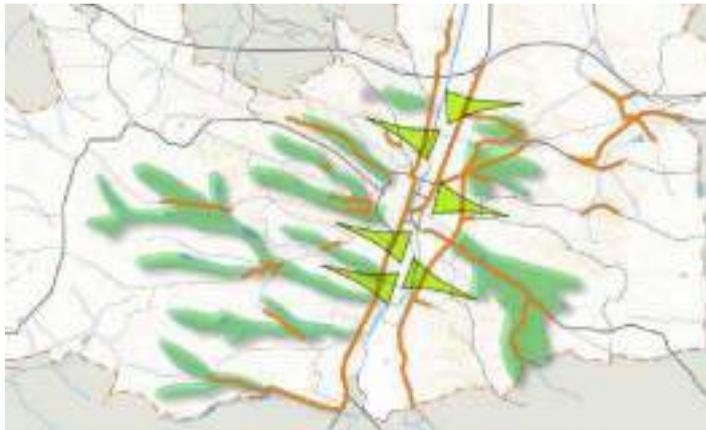
- Développement urbain significatif, surtout au nord de la commune, dans la vallée du Gers, en continuité du noyau existant
- Poursuite de l'extension urbaine le long des routes (phénomène d'étalement urbain)
- Développement urbain sous forme de petites poches, sur d'anciennes terres agricoles : accentuation du phénomène de mitage de l'espace rural par de l'urbanisation pavillonnaire

### **Les transformations de la trame bocagère d'Auch entre 1975 et 2006 :**

- Disparition d'un certain nombre de haies, surtout au nord de la commune
- Ouverture des paysages agricoles, avec un risque de simplification des paysages ruraux en général par la disparition des structures végétales



Les routes de crêtes et jeux de covisibilité.



Les routes de fonds de vallées et les ouvertures visuelles.

## 2.4 Identités du paysage auscitain : atouts et faiblesses

### 2.4.1 Jeux de covisibilité et vues lointaines

La commune d'Auch offre deux typologies de routes qui amènent à percevoir le territoire selon deux approches : les routes de crête qui offrent des paysages ouverts avec des vues lointaines, et les routes de fonds de vallées qui offrent des paysages aux vues plus rapprochées et des ambiances plus intimes. **Depuis les routes de crête, le relief collinaire induit alors des jeux de covisibilité importants entre les versants d'une même vallée, et d'une ligne de crête à une autre ligne de crête.**

**Lorsque les versants ou les lignes de crête se construisent, les nouvelles constructions impactent fortement la lisibilité des paysages. Aussi, les effets de covisibilité sont à prendre en compte dans les projets de d'aménagement et de développement urbain, dans la mesure où toute transformation impacterait sensiblement la qualité des points de vues paysagers. Des cônes de vues emblématiques pourraient alors être définis à l'échelle de la commune afin d'éviter toute construction susceptible de les dégrader.**



### 2.4.2 Des ouvertures visuelles importantes sur le grand paysage

**Les éléments de relief qui caractérisent Auch sont autant de figures marquantes du paysage constituant des points de repère et d'identité des lieux.** Ils sont à l'origine d'ouvertures visuelles importantes sur le grand paysage et sur les sites emblématiques : cathédrale d'Auch, chaîne des Pyrénées, la commune de Duran, château fort de Montégut etc. Des vues panoramiques depuis les chemins de Gaouère, de Bigaoudère, du Petit Couget, sont également à souligner. **Les vues sur ces éléments forts de repère ou de signal dans le paysage tendent néanmoins à être altérées historiquement par les tendances renforcées à l'urbanisation le long des voies de crête.** Ces vis-à-vis sont particulièrement saillants dans la boubée, versant moins pentu et moins abrupt de la vallée du Gers.

### 2.4.3 Un paysage rural marqué par la prégnance du petit patrimoine

**Auch dispose d'un petit patrimoine rural lié à l'eau et au vent diversifié, témoin de l'importance et de l'organisation agricole passée de la commune.** Les fermes et maisons de maître qui égrainent le territoire rural sont les traces de cet héritage spécifique au terroir auscitain (ferme fortifiée de Peypoc comme élément exemplaire de ce patrimoine rural protégé). Les puits et les lavoirs sont également les révélateurs d'un système hydrographique qui participe au façonnage du paysage. Sur les hauteurs, quelques tours de moulins à vents plus ou moins bien conservées s'élèvent comme vestiges du passé.

## Les éléments clés

- Un territoire façonné par le réseau hydrographique et la végétation associée, notamment les ripisylves et les haies bocagères.
- Des paysages rythmés par la topographie des versants et les jeux de visibilité.

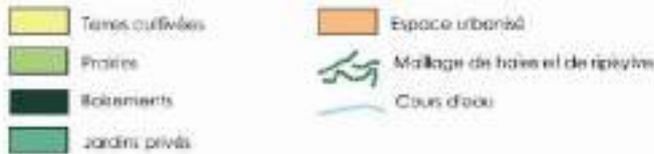
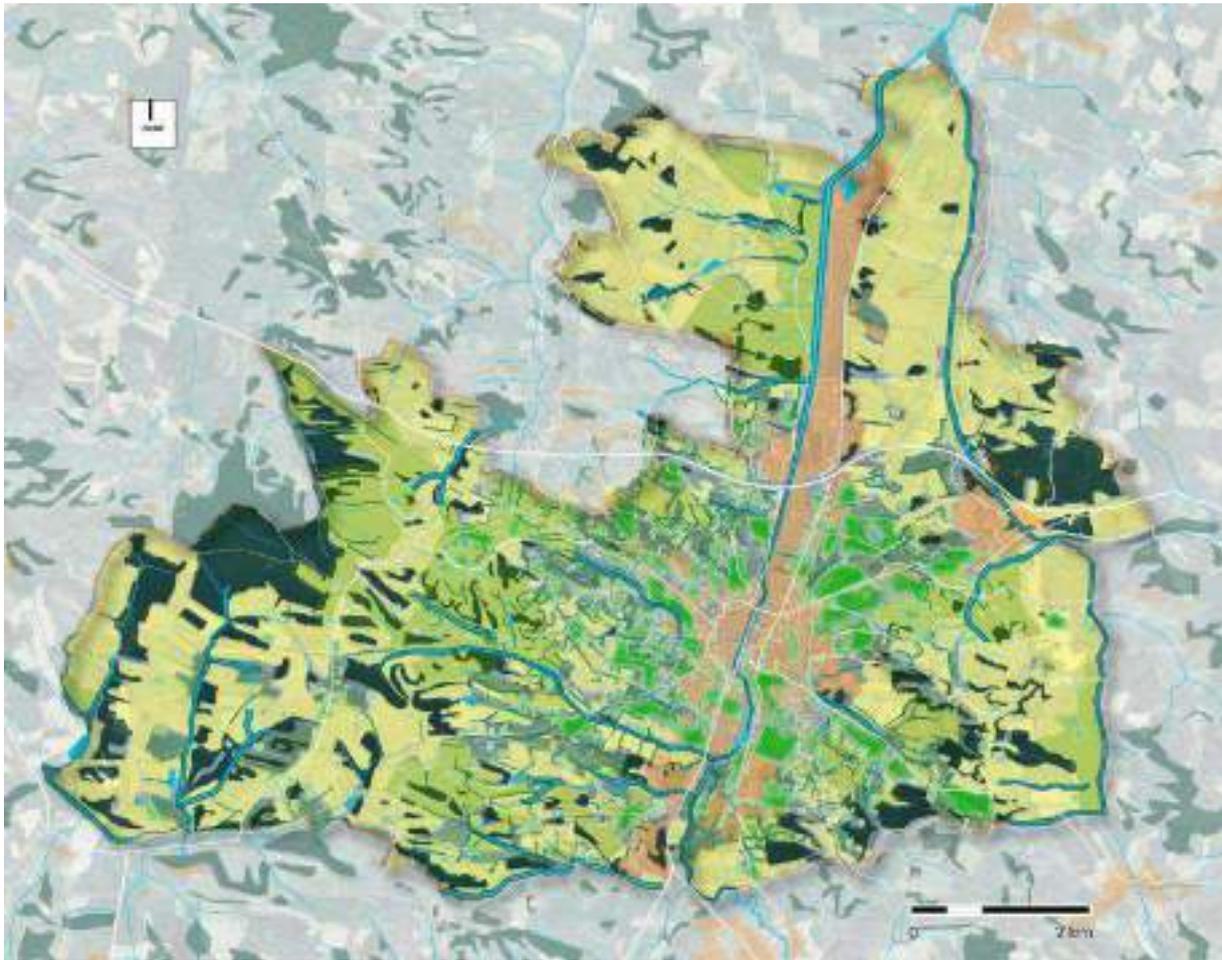


A solid green square containing a large, white, outlined number '3' centered within it.

# 3

3 Biodiversité et milieux naturels

## OCCUPATION DU SOL EN 2004



## REPARTITION DES SURFACES EN 2007

